

**CAF
INFO**

Financement des sessions de formation BAFA-BAFD

La branche famille soutient le développement des offres de loisirs à destination des enfants, qui permettent à la fois de contribuer à leur développement éducatif et de faciliter la conciliation des vies familiales et professionnelles de leurs parents.

Ces accueils supposent des professionnels formés à l'animation, au travers de formations soutenues par les Caf.

Au-delà des aides individuelles versées aux stagiaires, la Caf permet de soutenir les collectivités qui font le choix de cofinancer les formations Bafa et Bafd afin de garantir les qualifications requises pour l'encadrement des Accueils collectifs de mineurs (Acm). En contrepartie, les stagiaires concernés s'engagent le plus souvent à travailler dans les Accueils collectifs de mineurs de la collectivité pour une durée donnée.

Ce financement vise à maintenir le soutien existant aux formations Bafa et Bafd des collectivités.

1. Les conditions d'éligibilité

La subvention de soutien aux formations au Bafa et au Bafd est attribuée à une collectivité remplissant les conditions suivantes :

- Avoir signé sur la période en cours une Convention territoriale globale (Ctg) et avoir inscrit cet axe au sein des deuxième CTG ;
- Cofinancer des formations Bafa/bafd suivies auprès des organismes habilités par le ministère de la jeunesse, dispensant des formations d'animateurs et de directeurs de centres de loisirs et de séjours de vacances.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les stagiaires Bafa/Bafd, uniquement des planchers début de la formation Bafa à partir de 16 ans (avec possibilité de s'inscrire à partir de 15 ans) et début de la formation Bafd à partir de 18 ans.

2. Les modalités de financement et de plafonnement

Le financement des formations Bafa/Bafd, qui reste versé aux collectivités, est **plafonné à un maximum de 350€ par session.**

Pour rappel, seules les sessions de formation théoriques sont éligibles aux financements de ce bonus Bafa/Bafd :



9 & 11, rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX

3230 Service gratuit
+ prix appel

**CAF
INFO**

- **Pour le Bafa¹** : il s'agit de la session de formation générale ainsi que de la session d'approfondissement ou de qualification ;
- **Pour le Bafd²** : il s'agit de la session de formation générale ainsi que de la session de perfectionnement

3. Le conventionnement

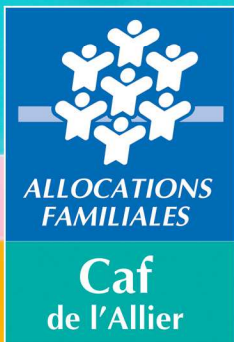
Le financement versé est conditionné à la signature **d'une Convention Territoriale Globale**.

Pour pouvoir verser le financement, le gestionnaire doit contractualiser avec la Caf en signant soit :

- Un avenant à la convention Bafa/Bafd en cours
- Une nouvelle convention.

4. Les priorités

Si l'enveloppe allouée par la National est insuffisante, une priorité sera donnée au BAFA Citoyen.



9 & 11, rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX

3230 Service gratuit
+ prix appel

¹ Le cursus Bafa comporte trois étapes : une session de formation générale (session théorique), un stage pratique, une session d'approfondissement ou de qualification (sessions théoriques) ;

² Le cursus Bafd comporte quatre étapes : une formation générale (session théorique), un premier stage pratique, une session de perfectionnement (session théorique) et un deuxième stage pratique.